

PROPRIÉTAIRES ENGAGEONS-NOUS POUR LA QUALITÉ DE L'HABITAT

Votre bien se situe dans le centre ancien de Marignane, un cœur historique en plein renouveau.

Pour la rénovation de votre logement, bénéficiez d'aides financières très avantageuses et de conseils techniques, administratifs et juridiques.

Une équipe vous accompagnera gratuitement dans toutes vos démarches.



RECONQUÊTE DE NOTRE CŒUR DE VILLE



VILLE DE
MARIGNANE
entre soleil et eau



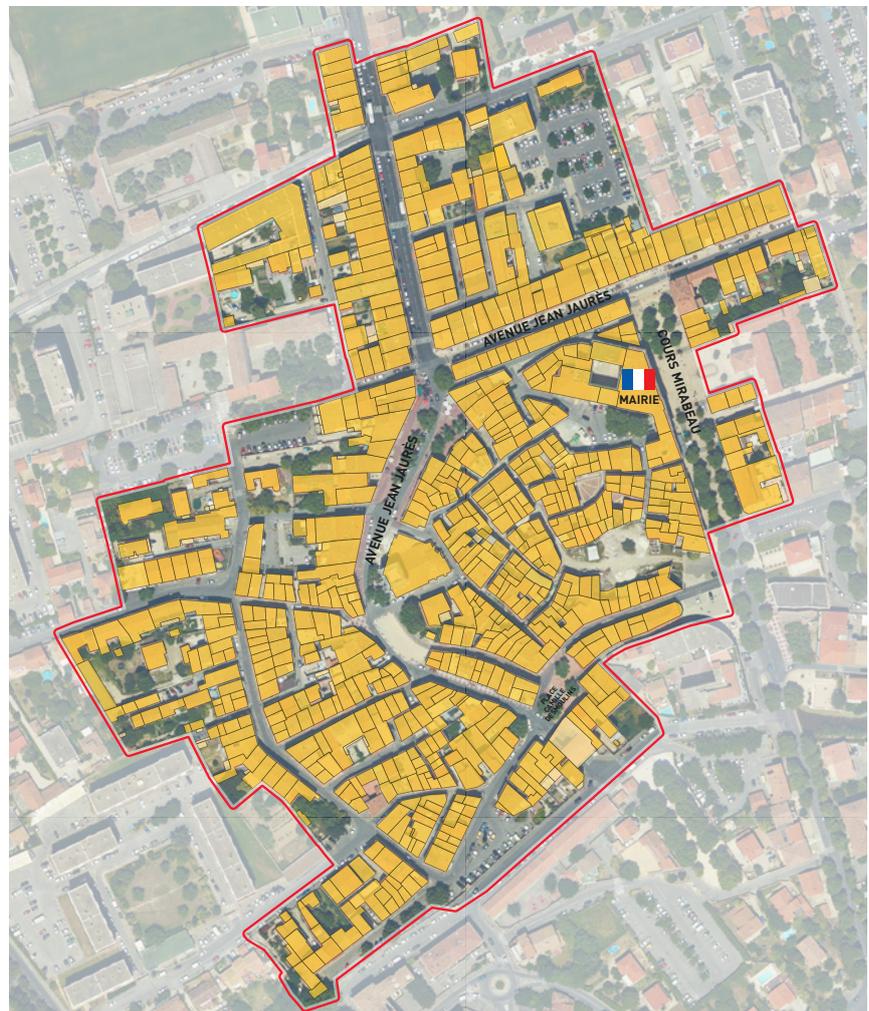
Depuis plusieurs années, le centre ancien de Marignane fait l'objet d'une profonde mutation pour redonner **attractivité et rayonnement à la cité provençale et à son cœur historique**. Les premiers fruits de cette transformation, notamment en termes d'aménagement d'espace public, sont déjà visibles. Ils préfigurent d'une dynamique plus globale de reconquête du cœur de ville.

Pour compléter les investissements en cours pour requalifier les espaces publics et dynamiser l'offre commerciale et culturelle du centre historique, s'ouvre aujourd'hui, et pour cinq ans, un nouveau volet de cette transformation : **un dispositif d'aides avantageuses et d'accompagnement administratif, technique et financier à destination des propriétaires et copropriétaires d'un habitat privé dégradé.**

POUR QUI ?

- Les propriétaires occupant leur logement (aides selon le niveau de revenus)
- Les propriétaires bailleurs y compris les SCI (sous condition de conventionnement des loyers)
- Les syndicats de copropriétaires en difficulté.

OÙ ?



POURQUOI ?

- Réhabiliter les logements très dégradés
- Améliorer la **performance énergétique**
- Adapter les logements à la perte d'autonomie ou au handicap
- Développer **une offre locative de qualité** à loyers maîtrisés
- Remettre sur le marché des logements vacants
- Préserver et **valoriser le patrimoine bâti et les façades**
- Accompagner les copropriétés **pour leurs programmes de travaux dans les parties communes**



QUELS SONT LES TYPES DE TRAVAUX POSSIBLES ?



- Travaux de rénovation d'un logement dégradé : réfection complète et mise aux normes, électricité et plomberie, ...



- Travaux d'amélioration des performances énergétiques : isolations et amélioration de la ventilation, remplacement du système de chauffage, des menuiseries... (portes et fenêtres, installation du double vitrage)



- Adaptation du logement : remplacement d'une baignoire pour une cabine de douche...



- Travaux de copropriété : réfection des parties communes (toiture, cage d'escalier, cave, porte d'entrée, murs mitoyens)

QUELQUES EXEMPLES POUR MIEUX COMPRENDRE...

- **Je suis propriétaire de mon logement. Son état est vétuste et nécessite d'entreprendre des travaux de rénovation importants.**

Le coût estimatif des travaux est de 60 000 €.

Avec le dispositif d'accompagnement proposé, je pourrai bénéficier, selon mes revenus, jusqu'à une aide de 60 000 euros soit 100% du montant total des travaux.



- **Je suis propriétaire de mon logement. J'ai froid et mes factures sont élevées.**

Je peux être conseillé et aider dans le montage de mon projet de rénovation énergétique pour avoir plus de confort dans mon logement.

Avec le dispositif d'accompagnement proposé, je pourrais bénéficier selon mes revenus, d'aide pouvant aller jusqu'à 100% du montant des travaux.

- **Je suis propriétaire d'un logement, je veux le louer mais il est en mauvais état. Je ne sais pas quels travaux réaliser en priorité.**

Avec le dispositif d'accompagnement proposé, je peux définir et financer les travaux à réaliser. Je m'engage alors à établir un loyer encadré pour une durée de 9 à 12 ans.

Je peux également bénéficier d'un avantage fiscal jusqu'à 80% d'abattement sur les revenus bruts locatifs.



- **Je suis un copropriétaire en difficulté financière.**

Je peux bénéficier d'un accompagnement et d'aides adaptées à ma situation et à mes besoins.

Des aides pouvant aller jusqu'à 80% des travaux sur les parties communes.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

Une équipe d'animation TERRITOIRES & HABITAT, spécialisée dans l'accompagnement des projets de rénovation d'habitat privé, a été missionnée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Marignane.

entre 1 à 3 mois



1 / Je contacte l'équipe d'animation et prends RDV avec l'équipe TERRITOIRES & HABITAT au **04 42 31 11 74** ou par mail à : **opahmarignane@ampmetropole.fr** pour prendre rendez-vous



2 / Visite de mon logement par un **architecte-technicien du bâtiment** et conseils pour les travaux à réaliser



3 / Élaboration du **projet de travaux, établissement des devis, conseils et accompagnement sur le montage du dossier de demande de subventions**



4 / **Accords des financeurs**

2 mois maximum



5 / **Réalisation de mes travaux**
Vous pourrez, sous certaines conditions, bénéficier d'avances, d'acomptes ou d'un préfinancement de vos subventions

dans les 2 à 3 mois
après la visite



6 / Visite après travaux : **demande de paiement des subventions**



Ne pas commencer les travaux faisant l'objet d'une demande d'aides avant l'accord des financeurs.

Ne pas réaliser les travaux soi-même : ils doivent être confiés à des professionnels (fourniture et pose).

CONTACTEZ-NOUS !

ACCOMPAGNEMENT, CONSEILS & INFORMATIONS GRATUIT ET SANS ENGAGEMENT

GUICHET UNIQUE
4 rue de Verdun
13700 Marignane

Accueil :
Mardi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Jeudi de 9h30 à 12h00

04 42 31 11 74
opahmarignane@ampmetropole.fr

ampmetropole.fr et marignane.fr

